

NOUVELLE APP LEMATIN.CH

Découvrez-la dès le 12 septembre

jeudi 12 septembre 2019 à 11:04

Le National ne veut pas d'un anglais obligatoire pour les pilotes

AVIATION Le Conseil fédéral a proposé que les pilotes amateurs utilisent l'anglais pour leurs communications radiotéléphoniques. Le Conseil national s'y oppose.



Les pilotes amateurs ne sont pas obligés de communiquer en anglais.

1 2

Les pilotes amateurs ne devraient pas être contraints d'utiliser l'anglais pour leurs communications radiotéléphoniques.



lematin.ch

langues nationales dans l'espace aérien suisse.

Le texte exige que la langue utilisée en radiotéléphonie soit définie d'entente avec les cercles des utilisateurs de l'espace aérien afin que pour les vols non commerciaux, les communications puissent continuer à s'effectuer dans la langue nationale locale en plus de l'anglais.

Le Conseil fédéral a révisé l'ordonnance sur le service de navigation aérienne pour le début de l'année et il est allé beaucoup plus loin que l'objectif prévu puisqu'il a interdit les langues nationales aussi pour les vols à vue non commerciaux. Or, aucune disposition internationale ne prévoit que l'anglais soit la seule langue pouvant être admise, s'est insurgé Thomas Hurter (UDC/SH). Il faut suspendre l'application de l'ordonnance et revenir à l'ancien droit.

La volonté politique exprimée lors de la révision de la loi sur l'aviation civile n'a pas été assez prise en compte, a justifié Hugues Hiltpold (PLR/VD) au nom de la commission. Un pilote de planeur devant atterrir d'urgence et maîtrisant mal l'anglais ne pourra pas aller à l'aérodrome de Sion et devra trouver un terrain dégagé avec les risques de casse qui vont avec, a-t-il illustré.

Sécurité d'abord

Ces arguments n'ont pas ébranlé le gouvernement qui tient à la nouvelle réglementation par souci de sécurité. La Suisse parle quatre langues nationales et trois d'entre elles sont utilisées dans l'aviation. Ce défi linguistique peut provoquer des incompréhensions et engendrer des risques pour le transport aérien.

La nouvelle réglementation n'a pas été contestée lors de la consultation, a rappelé Simonetta Sommaruga. Seuls 4 ou 5 pilotes sur 100 ne maîtrisent pas les 50 à 100 termes techniques voulus en anglais. L'Office fédéral de l'aviation civile a même prévu des cours pour soutenir les pilotes concernés et pourrait adapter les exigences.

«Cent cinquante pilotes sont cloués au sol en Valais par la nouvelle réglementation», a attaqué Benjamin Roduit (PDC/VS). «Les pilotes sont des gens intelligents, ils n'auront pas de peine à apprendre le vocabulaire nécessaire», lui a répondu le ministre des transports. Une révision de l'ordonnance est possible, mais donnera beaucoup de travail et n'en vaut guère la peine, a-t-elle jugé. En vain.

Le Conseil des Etats doit encore se prononcer.

source: ats

Avez-vous apprécié cet article?

Oui

Non

En Suisse, le pilote risque un retrait, en France... 38 €
d'amende

